



Cas de gale signalés !

publié le 02/12/2011

Madame, Monsieur,

Des cas de gale nous ont été signalés au collège. Les enfants ont été traités et bénéficient d'une prise en charge adaptée.

La gale est une maladie fréquente et bénigne qui peut concerner tout le monde.

Elle se traduit par une envie intense de se gratter plus particulièrement le soir et peut être particulièrement incommode.

Pour être guéries, les personnes atteintes doivent absolument être traitées.

C'est une maladie contagieuse qui se transmet par des contacts "peau à peau" prolongés. **Le mobilier scolaire, les cahiers ou stylos ne peuvent pas transmettre la maladie.**

Afin d'éviter tous risques d'épidémie, nous vous demandons de bien vouloir consulter votre médecin traitant face à une suspicion de gale chez votre enfant et d'en informer le chef d'établissement si le diagnostic est confirmé.

Je vous remercie de votre compréhension.

Le Principal

P.S : La gale fait l'objet d'une éviction scolaire totale d'une semaine(jusqu'à guérison clinique complète), afin de s'assurer de la non-prolifération de l'épidémie. (réf : BOEN du 22/02/1990)

P.J : - Plaquette d'information sur la gale.

- Texte de référence sur les évictions scolaires

Documents joints

 [information sur la gale](#) (PDF de 324.4 ko)

 [maladies et éviction](#) (PDF de 77.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.